

# ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mai 2016

---

RELATIF À LA TRANSPARENCE, À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET À LA  
MODERNISATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 3623)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL616

présenté par  
M. Denaja, rapporteur

-----

### ARTICLE 8

Au début de l'alinéa 25, supprimer les mots : « Le délai de ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.